



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 113 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 31 octobre 2018

Président

M. Michael Levitt

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mercredi 31 octobre 2018

• (1620)

[Français]

La vice-présidente (Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD)): Merci beaucoup à tous.

Monsieur l'ambassadeur Mohamed Abdi Affey, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. Nous sommes honorés de vous avoir avec nous pour les tout débuts de cette importante étude. Je tiens à vous remercier au nom du Comité. Je veux aussi vous remercier, monsieur le représentant Beuze.

Monsieur l'ambassadeur, je sais que vous allez faire une présentation, mais après, nous pourrions adresser nos questions à vous deux.

Sans plus attendre, nous vous écoutons.

[Traduction]

M. Mohamed Abdi Affey (ambassadeur, envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés): Merci beaucoup.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, j'aimerais d'emblée vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international afin de parler de la situation des réfugiés de Somalie. Je suis honoré de prendre part à cet événement spécial, qui montre l'importance primordiale que le Canada attache à la mise au point de solutions durables pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui existent partout dans le monde.

En tant que pays qui chérit des valeurs démocratiques et qui défend les droits de la personne, le Canada est un chef de file mondial et un ardent défenseur des personnes relevant de la compétence du HCR. Au HCR, nous menons les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de répondre aux besoins des réfugiés en matière de protection et de trouver des solutions durables et dignes pour ces réfugiés et d'autres personnes déplacées de force.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, au nom du haut-commissaire, M. Filippo Grandi, j'aimerais également saluer les contributions que le gouvernement du Canada apporte au HCR, des contributions qui nous permettent de soutenir et de renforcer la protection et l'aide offertes aux personnes déplacées du monde entier.

Chers députés, en septembre 2016, j'ai été nommé par le haut-commissaire au poste d'envoyé spécial pour la situation des réfugiés somaliens en vue d'attirer de nouveau l'attention du monde entier sur la nature prolongée de leur déplacement. Près d'un million de réfugiés somaliens se sont exilés au cours des 27 dernières années, surtout dans les pays voisins de la Somalie — le Kenya, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Djibouti, l'Ouganda et le Yémen —, mais aussi, dans

une certaine mesure, en Afrique du Sud, et un nombre considérable d'entre eux vivent toujours dans des camps et ont besoin de la protection, de l'aide et des soins des pays étrangers.

De même, plus de deux millions de Somaliens ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays. En raison des nouvelles crises de déplacement qui surviennent à l'échelle mondiale — des crises que nous continuons d'observer dans notre région, en particulier au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen — la situation des réfugiés somaliens risque de tomber dans l'oubli.

Pour mettre un terme aux difficultés des Somaliens déplacés, il faut que des engagements politiques cruciaux soient pris à tous les niveaux, afin de réunir les ressources nécessaires et de trouver des solutions durables, notamment en répondant à leurs besoins immédiats en matière de nutrition, de soins, d'éducation, d'abri et de santé.

Dernièrement, des développements dans la Corne de l'Afrique, dont le rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie, accroissent la possibilité de réaliser des progrès dans la mise au point de solutions à l'une des plus longues crises de déplacement de la région. Depuis, mon mandat a été élargi en vue de cerner la question de la situation des réfugiés de la Corne d'Afrique.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, la préservation de l'espace d'asile et l'assurance de la protection internationale dans les pays accueillant des réfugiés demeurent les priorités fondamentales du HCR en vue de répondre, en particulier, aux besoins des réfugiés somaliens. Nous exprimons notre gratitude aux pays de la région — le Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Érythrée, l'Ouganda et le Yémen — qui ont généreusement accueilli ces réfugiés au cours des 20 dernières années. À cette fin, je demande l'appui de la communauté internationale afin qu'elle partage cette responsabilité avec les pays d'accueil.

Pour trouver des solutions, les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont organisé un sommet spécial à Nairobi, en mars 2017, et ont démontré un engagement politique décisif et sans précédent à l'égard du renforcement de la protection et de la mise au point de solutions pour les réfugiés somaliens et les habitants de la région de la Corne d'Afrique qui ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Sous l'égide de cet organisme, les États membres ont adopté la Déclaration de Nairobi sur des solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie, ainsi que son plan d'action.

Cette déclaration et ce plan d'action comprennent des mesures ciblées visant à créer des conditions propices à un retour volontaire et digne en Somalie. Ils offrent des solutions durables, bien qu'ils maintiennent l'espace de protection et d'asile, favorisent l'autonomie des réfugiés et leur inclusion dans les pays d'asile et renforcent la coopération infrarégionale. Tous ces éléments sont soutenus par une coopération internationale et un partage des responsabilités.

La déclaration de Nairobi et son plan d'action ont fourni l'élément moteur pour transformer en mesures le Cadre d'action globale pour les réfugiés, ou le Pacte mondial, annexé à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Conformément à l'accord conclu dans le cadre de cette déclaration, une réunion régionale thématique a eu lieu à Djibouti, en décembre 2017, afin de discuter de l'éducation régionale des réfugiés. Cette réunion a marqué une autre étape vers l'inclusion des réfugiés et vers un partage des responsabilités qui cadre avec le Pacte mondial sur les réfugiés.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, compte tenu des récents développements en Somalie et sur la scène régionale et mondiale, nous sommes maintenant à un moment décisif.

À la suite d'un transfert pacifique des pouvoirs en Somalie, en 2017, le nouveau gouvernement a entrepris des réformes visant à rectifier les institutions et à développer l'économie. Le gouvernement et les Somaliens continuent de réaliser d'importants progrès, mais ils font face à d'énormes défis, notamment une insurrection armée et des sécheresses cycliques qui contribuent à entraver leurs progrès. Pour que ces difficultés soient surmontées d'une façon durable, j'encourage le Canada à considérer la Somalie comme l'un des principaux pays qu'il doit soutenir.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, un nombre sans précédent de réfugiés somaliens prennent maintenant la décision de retourner volontairement dans leur pays afin de rebâtir leur vie là-bas, après avoir passé de nombreuses années — plus de 20 années dans certains cas — à rechercher la sécurité à l'étranger. Quelque 121 000 Somaliens, réfugiés principalement au Kenya, au Yémen et à Djibouti, ont déjà décidé de retourner dans leur pays d'origine, en dépit de l'existence de problèmes liés aux conditions qu'on retrouve à l'intérieur du pays.

Je remercie le Canada d'appuyer des projets en Somalie qui visent à améliorer les conditions là-bas, mais il reste encore beaucoup à faire. J'aimerais demander au Canada de saisir l'occasion que représente le fait que les pays de la région se sont engagés de nouveau à appuyer les efforts de la Somalie. Cet engagement cadre avec le principe de partage des responsabilités qui est enchâssé dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

J'applaudis la décision que le Canada a prise à propos de l'éducation des filles dans des situations d'urgence, lors du dernier sommet du G7 qu'il a organisé. Le HCR cherche à soutenir l'éducation et la formation professionnelle des réfugiés somaliens et, en particulier, des filles et des garçons. Cette formation est essentielle à leur acquisition des compétences et des connaissances requises.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, j'aimerais saluer le rôle de chef de file que le Canada joue en accueillant chaque année des milliers de réfugiés vulnérables. Même si nous espérons que la plupart des réfugiés somaliens seront en mesure de retourner chez eux un jour, certains de ces réfugiés continuent d'avoir besoin d'une solution durable dans un pays tiers. Par conséquent, la réinstallation demeure un outil crucial de protection des groupes les plus vulnérables, qui ne peuvent pas retourner en Somalie ni même rester dans les pays de la région où ils ont trouvé asile en premier lieu. Je tiens à remercier les Canadiens et le gouvernement de leur générosité continue, et je souhaite solliciter d'autres possibilités d'accueil axées sur les réfugiés et, en particulier, sur les cas de déplacement prolongé dans la Corne de l'Afrique.

Nous continuons de faire l'éloge des Canadiens et des établissements d'enseignement postsecondaire de l'ensemble du Canada qui soutiennent les jeunes réfugiés en leur fournissant un enseignement postsecondaire dans le cadre du programme Entraide universitaire mondiale du Canada. Les résultats de cette initiative sont exceptionnels et, au moment où nous nous parlons, elle est considérée comme un modèle d'autonomisation des jeunes réfugiés à l'échelle mondiale. Cependant, je souhaite vous exhorter à en faire davantage, à élargir ce programme afin de l'appliquer à un plus grand nombre de jeunes qui ont besoin d'aide.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, j'affirme, en conclusion, que, pour renforcer et élargir l'espace de protection et d'asile, tout en améliorant l'accès à des solutions durables, en particulier pour les réfugiés somaliens à l'échelle mondiale, régionale et nationale, la déclaration de Nairobi et son plan d'action sont des instruments phares révolutionnaires, conçus pour répondre aux difficultés prolongées des réfugiés somaliens, et je soutiens qu'il est nécessaire de lancer un appel à l'action aux États du monde entier.

Je tiens à vous remercier très sincèrement de l'occasion qui m'a été donnée de vous parler aujourd'hui, et c'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que vous pourriez avoir.

• (1625)

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à M. Aboultaïf.

M. Ziad Aboultaïf (Edmonton Manning, PCC): Merci, messieurs Abdi et Beuze.

Nous avons été informés de la situation par le HCR — j'ai rencontré à deux reprises des représentants de l'organisation à New York — et aussi en visitant l'Afrique. Nous avons été en mesure de visiter un camp de réfugiés au Nigeria. De plus, je viens de revenir de la Jordanie et du Liban, où nous avons également visité quelques camps de réfugiés.

La situation actuelle, c'est qu'en moyenne, les personnes qui se sont réfugiées à l'extérieur de leur pays sont dans cette situation depuis 10 à 15 ans, et je pense que c'est le cas pour la Somalie. En raison de la période difficile que le Yémen traverse aussi en ce moment, il y a 257 000 réfugiés là-bas.

Ma question porte sur les éventuels rapatriés, les gens qui espèrent retourner dans leur pays d'origine. Selon vous, quel espoir ont-ils de retourner chez eux, et combien de changements démographiques sont survenus depuis qu'ils ont quitté leur pays?

Au Liban, une hausse de la population de 16 % a été enregistrée en six ans, et ce, en tenant uniquement compte de l'apport des réfugiés qui ont des nouveau-nés. C'est un nombre substantiel qui est très préoccupant pour les bébés et leur mère, ainsi que pour le pays hôte.

J'aimerais que vous nous donniez un aperçu de cet enjeu. Je crois qu'il serait très instructif d'être renseigné à ce sujet.

• (1630)

M. Mohamed Abdi Affey: Merci beaucoup, monsieur Aboultaïf.

Premièrement, il est important de prendre en considération le fait que, dans le contexte de la Somalie, nous parlons de 27 ans, et non de 15 ans. Nous parlons du fait qu'une génération de réfugiés somaliens est en exil depuis qu'elle a quitté la Somalie. Le caractère de ces Somaliens a changé. La moitié de la population de réfugiés est en âge d'aller à l'école, c'est-à-dire que ces réfugiés sont âgés de 3 à 17 ans. La grande majorité des réfugiés sont des jeunes. Ils représentent l'avenir de notre pays en entier.

Notre pari consiste à les munir des compétences nécessaires avant leur retour ou, s'ils ne retournent pas dans leur pays en temps opportun, de leur permettre de se rendre utiles dans le monde. Voilà la tâche qui nous occupe maintenant, et je viens au Canada pour demander votre appui en matière d'éducation et de formation professionnelle à l'intention de ce grand nombre de jeunes réfugiés qui ont grandi dans les camps.

L'autre problème dont vous avez parlé est lié aux changements démographiques. Au moment où je vous parle, il y a des jeunes, mais, bien entendu, le taux de natalité des gens qui sont coincés dans des camps depuis 27 ans n'est pas stationnaire. Des enfants continuent de naître quotidiennement.

C'est un défi pour nous tous que de nous occuper de l'avenir de ces enfants. J'exhorte donc le Canada et d'autres pays du monde entier à participer aux efforts déployés par le HCR pour régler les problèmes de cette population de réfugiés, dont la démographie évolue. Toutefois, il s'agit aussi d'une situation de très longue durée.

J'ai visité tous les camps, et je n'ai jamais rencontré qui que ce soit qui m'a dit ne pas désirer retourner en Somalie. Chaque jour, ils souhaitent tous retourner chez eux. Le problème, c'est que, compte tenu des conditions actuelles, le pays n'est pas en mesure de gérer un retour massif. C'est dans ce contexte et dans l'esprit du Pacte mondial, dont le Canada fait la promotion, que je demande à chacun d'entre nous d'aider les pays d'origine à créer de meilleures conditions.

Au cours de ma déclaration, j'ai demandé que vous appuyiez le gouvernement somalien, afin que les conditions à l'intérieur du pays deviennent meilleures qu'elles le sont en ce moment et que les citoyens de la Somalie puissent retourner dans la région. C'est la meilleure solution, et nous devons chercher à la mettre en œuvre.

M. Ziad Aboultaif: Nous avons aidé trois gouvernements du pays. Dans ma circonscription, il y a une excellente communauté du Somaliland. Comme je l'ai appris, la situation au Somaliland est meilleure que dans le reste des régions du centre et du sud du pays, je crois.

Vous avez mentionné l'éducation et la formation. L'éducation est un élément de l'ensemble du processus à ne pas négliger si nous voulons nous assurer que, dans l'éventualité d'un retour chez eux, ils auront au moins... je suis sûr que le désir d'y retourner existe, qu'ils aient passé des années à l'extérieur de leur pays ou non.

Selon vous, comment la communauté internationale réagit-elle aux besoins en matière d'éducation et de formation, lorsqu'il s'agit de réfugiés somaliens?

M. Mohamed Abdi Affey: Lorsqu'il est question des réfugiés somaliens, nous remarquons que la communauté propose des mesures, mais que les besoins dépassent de loin l'aide proposée. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de préconiser activement l'éducation des jeunes somaliens et, en particulier, des filles somaliennes, qui sont les plus vulnérables dans ce cas-là. Au HCR, nous avons mis en place des programmes pour les aider, mais nous avons besoin des ressources nécessaires pour les mettre en œuvre.

Je conviens avec vous qu'il y a des zones à l'intérieur de la Somalie qui sont plutôt stables, et des zones explosives qui subissent les effets de l'insurrection de groupes terroristes. Des gens continuent de retourner dans toutes les parties du pays et, en particulier, dans les zones qui sont sécuritaires. Toutefois, même dans les zones sécuritaires, le tissu social en entier a été détruit et des institutions se sont effondrées en raison de la destruction occasionnée par la guerre civile. Leur reconstruction, que ce soit dans le Somaliland ou dans le reste du pays, nécessitera l'attention de la communauté internationale. Je remarque que les pays prêtent attention à la situation, mais nous devons faire davantage. Les besoins sont tels que nous devons intervenir légèrement plus que nous le faisons en ce moment.

• (1635)

[Français]

La vice-présidente (Mme Hélène Laverdière): Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Vandenberg.

[Traduction]

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.) : Merci beaucoup. Je remercie également le HCR de tout le travail qu'il accomplit.

J'aimerais mettre l'accent sur les pays voisins. J'ai remarqué que vous aviez dit qu'il y avait environ un million de Somaliens qui, au cours des 27 dernières années, s'étaient réfugiés, pour la plupart, dans les pays voisins. Si vous examinez ces pays, à savoir l'Éthiopie, le Djibouti, le Yémen et l'Ouganda, vous constaterez qu'ils ont leurs propres problèmes et que, dans bon nombre de cas, ils sont eux-mêmes des États fragiles.

Pouvez-vous parler brièvement de l'incidence que ces importants flux de réfugiés ont eue sur les pays avoisinants, et comparer le nombre de réfugiés que chacun d'eux a accueillis? À combien de réfugiés le Kenya a-t-il donné asile, comparativement au nombre de réfugiés que le Canada a accueillis au cours des 27 dernières années?

M. Mohamed Abdi Affey: Merci beaucoup. C'est une question très importante.

Pour maintenir une capacité d'accueil et de protection des réfugiés, nous devons tenir compte des collectivités et des pays qui continuent d'accueillir cette population. Le HCR et la communauté internationale sont très reconnaissants envers ces pays pour leur patience et l'aide qu'ils offrent aux réfugiés, et non seulement aux Somaliens. En ce moment, il y a des réfugiés du Soudan du Sud, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Congo et de la République démocratique du Congo. Les réfugiés proviennent de tous ces pays limitrophes.

Le fait est que ces pays produisent des réfugiés, mais ils en accueillent également. Nous voulons vraiment les remercier. Les répercussions sur l'environnement, l'eau et le tissu social sont énormes. Dans un esprit de partage des responsabilités à l'échelle mondiale, le HCR demande qu'on aide les pays d'accueil avec les ressources nécessaires. Nous demandons aux pays d'accueil d'aider davantage les réfugiés, entre autres en les incluant dans leurs plans, activités et programmes nationaux, ce qui nécessite plus de ressources, que ce soit pour la conservation de l'environnement, l'éducation ou l'infrastructure et les réseaux routiers qui ont souffert au fil des ans en raison du soutien fourni aux réfugiés.

Nous recommandons très fortement que de l'aide soit fournie aux pays et aux collectivités d'accueil afin que les capacités d'accueil soient maintenues et qu'il n'y ait pas de tensions entre les collectivités d'accueil et les réfugiés, de sorte qu'ils deviennent des alliés et des amis.

Mme Anita Vandenberg: J'aimerais simplement avoir une idée de l'ampleur. Combien de réfugiés accueille le Kenya, par exemple, dans une année donnée, comparativement au Canada?

M. Mohamed Abdi Affey: Je crois qu'aujourd'hui, le Kenya compte plus de 500 000 réfugiés — Somaliens, Sud-Soudanais et gens d'autres nationalités. En Ouganda, c'est plus d'un million et en Éthiopie, près d'un million. Ces pays sont vraiment le soutien de première ligne pour la communauté internationale. La grande majorité dans cette crise de déplacement est confrontée aux pays voisins des pays en difficulté, qu'il s'agisse du Soudan du Sud ou de la Somalie. La population de réfugiés qui continue de trouver refuge dans les pays limitrophes est énorme.

Mme Anita Vandenberg: Vous avez également dit qu'il y avait deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

M. Mohamed Abdi Affey: Oui.

Mme Anita Vandenberg: J'aimerais revenir à ce que vous avez dit sur l'amélioration des conditions dans le pays d'origine.

Comme nous le savons, une des meilleures choses à faire lorsqu'il y a des mouvements de réfugiés, c'est s'assurer qu'il n'y a pas de conflits au départ, ou favoriser la stabilité et la paix et créer de bonnes institutions pour que les gens puissent retourner dans leur pays. Je veux examiner deux aspects à cet égard.

Tout d'abord, quels sont les progrès accomplis en Somalie? Je comprends qu'on en a accompli sur le plan de la démocratie, mais c'est également limité en ce qui concerne le fédéralisme. Vous avez également fait face à des situations difficiles, comme l'attaque à Mogadiscio, une attaque tragique et vraiment terrifiante. Quels sont les progrès accomplis dans le renforcement des institutions? Dans quelle mesure est-il important que la communauté internationale aide au renforcement des institutions, ainsi qu'au retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ce qui, bien entendu, fragilise davantage le pays? Dans quelle mesure est-il important que nous contribuions à ces efforts?

• (1640)

M. Mohamed Abdi Affey: Tout d'abord, en ce qui concerne la crise de déplacement, il est important de préciser que dans la situation de la Somalie, 30 % de la population est déplacée, que ce soit au sein du pays ou comme réfugiés dans la sous-région. Pour tout pays en crise, il s'agit d'une partie considérable de la population.

Ensuite, la région avoisinante de la Somalie, avec la communauté internationale, déploie des efforts pour stabiliser le pays depuis de nombreuses années. Nous avons maintenant un gouvernement fédéral qui est reconnu par la communauté internationale et qui parle au nom du peuple somalien, mais il n'a pas le plein contrôle sur le territoire parce qu'une bonne partie est toujours entre les mains de groupes terroristes.

Les pays voisins de la Somalie ont envoyé des troupes. Elles sont en Somalie et offrent de la stabilité et forment les forces de sécurité somaliennes pour que le gouvernement somalien et ses institutions soient prêts à assumer la responsabilité de gouverner le pays.

Comme vous le savez, tout cela requiert un soutien considérable. Je suis d'avis que si nous investissons dans le renforcement des institutions en Somalie, nous serons capables de résoudre les problèmes auxquels les Somaliens sont encore confrontés, que l'on parle de ceux qui sont déplacés à l'intérieur du pays ou de la possibilité d'un retour volontaire de la population en exil, car chaque pays ne peut renforcer les institutions qu'avec l'aide de ses citoyens. On doit donner au peuple somalien l'occasion de reconstruire son pays.

J'aimerais que le Canada soutienne le gouvernement et les institutions de la Somalie de sorte qu'ils deviennent assez forts pour s'occuper de leurs citoyens.

Mme Anita Vandenberg: À cet égard...

La vice-présidente (Mme Hélène Laverdière): Excusez-moi.

[Français]

Je suis désolée. Je tiens à vous expliquer que chaque parti a un nombre fixe de minutes pour poser des questions. Or c'est mon tour, maintenant.

Nous pouvons revenir sur ce que Mme Vandenberg vient de souligner. J'avais l'intention de poser une question un peu similaire. En fait, il s'agit d'une question double.

Vous dites que les jeunes constituent l'avenir de la Somalie. C'est très juste. On les forme, et ainsi de suite. J'imagine que plusieurs d'entre eux sont nés en exil. Or ils veulent quand même retourner en Somalie. Pourriez-vous me le confirmer?

Pour revenir à ce que Mme Vandenberg disait, renforcer les institutions est probablement un moyen très important d'assurer que le retour sera possible. Y a-t-il d'autres activités ou éléments particuliers que vous considérez comme des priorités?

[Traduction]

M. Mohamed Abdi Affey: Premièrement, comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, honorable présidente, les jeunes constituent l'avenir de la Somalie, et il faut qu'on leur donne la possibilité de faire croître le pays. Ceux qui sont en exil, ceux à qui j'ai parlé, veulent retourner en Somalie. Le problème, c'est qu'en raison de la situation du pays, il reste beaucoup de travail à faire avant qu'ils puissent y retourner et s'y épanouir. En raison du déplacement et de la destruction des institutions, il faut renforcer les institutions somaliennes pour protéger le pays.

Deuxièmement, la Somalie a besoin d'investissements. Des investissements financiers sont nécessaires pour stimuler l'économie du pays de sorte que les jeunes puissent avoir de l'espoir et des possibilités d'emplois.

Troisièmement, ce sont en particulier les jeunes exilés qui sont menacés parce que les ressources pour développer les compétences ne sont pas suffisantes. Voilà pourquoi un pays comme le Canada...

Nous avons un nombre limité de possibilités pour les jeunes Somaliens qui vont au Canada pour suivre une formation et participer au programme d'entraide universitaire mondiale du Canada, comme je viens de le mentionner. Si nous pouvons accroître les possibilités pour ce programme, nous permettrons à un plus grand nombre de se sortir d'une situation incertaine. À l'heure actuelle, la grande majorité d'entre eux ont besoin de plus de formation au pays, et ils ont également besoin d'un soutien extérieur qui les formerait et les outillerait, de sorte qu'ils puissent retourner en Somalie en ayant acquis les compétences nécessaires.

Le danger, c'est que si les jeunes perdent espoir, ils se radicaliseront, ce qui devient une menace non seulement pour la Somalie, mais pour nous tous, dont les Canadiens. Pour relever le défi, je crois que nous devons fournir l'aide nécessaire. Nous devons leur fournir des compétences et de la formation professionnelle dans les camps, dans les sous-régions, de sorte qu'à leur retour en Somalie, ces citoyens aient acquis des compétences. Pour qu'ils puissent retourner en Somalie, nous devons tous appuyer les priorités du gouvernement somalien afin d'améliorer la situation dans le pays.

• (1645)

[Français]

La vice-présidente (Mme Hélène Laverdière): Merci beaucoup. C'est très intéressant.

Je veux seulement vous expliquer que si les gens ont pu sembler un peu agités, c'est en raison du clignotement des lumières.

[Traduction]

Cela signifie que nous devons aller voter. Toutefois, si les membres du Comité acceptent, nous pouvons poursuivre la réunion pendant encore 10 minutes environ.

Nous en sommes désolés, mais...

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): C'est le Parlement.

La vice-présidente (Mme Hélène Laverdière): C'est le Parlement, et c'est ainsi que les choses fonctionnent.

[Français]

Je suis tout à fait d'accord avec vous: c'est lorsque les jeunes n'ont pas d'avenir qu'ils risquent de se radicaliser. C'est vrai dans plusieurs parties du monde.

Par ailleurs, j'aimerais savoir quelle est la situation du camp de réfugiés de Dadaab, qui a connu beaucoup de difficultés. On entend dire qu'il va peut-être devoir fermer.

Pourriez-vous nous faire une mise à jour à ce sujet?

[Traduction]

M. Mohamed Abdi Affey: Merci beaucoup.

Le camp de réfugiés de Dadaab est devenu l'image de la crise des réfugiés en Somalie. Il existe depuis 27 ans. Bon nombre des réfugiés somaliens du camp ont choisi de retourner en Somalie. Ils ont fait ce choix. La majorité de ceux qui ont toujours besoin de protection est encore dans le camp.

Ce qui a conduit à l'adoption de la déclaration de Nairobi dont j'ai parlé, c'est entre autres que le gouvernement kenyan a été l'hôte du tout premier sommet régional visant à trouver une solution pour les réfugiés somaliens dans la Corne de l'Afrique. Tous les pays de la Corne de l'Afrique qui continuent d'accueillir les réfugiés somaliens ont participé à ce sommet.

Nous avons une déclaration; le gouvernement a pris des mesures et des engagements. Le camp de réfugiés de Dadaab a encore besoin du soutien de nous tous.

Concernant les jeunes qui sont dans le camp, comme je l'ai dit, la moitié de la population est d'âge scolaire; ce sont des jeunes qui nécessitent une attention unique. Nous n'avons pas eu cette situation dans le passé.

Le camp est ouvert. Des Somaliens ont décidé de retourner dans leur pays, mais ceux qui sont restés dans le camp ont toujours besoin de notre protection et de notre aide.

[Français]

La vice-présidente (Mme Hélène Laverdière): Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à M. Saini.

[Traduction]

M. Raj Saini (Kitchener-Centre, Lib.): Je vous remercie de votre présence.

M. Mohamed Abdi Affey: Merci.

M. Raj Saini: J'aimerais savoir dans quelle mesure votre travail permettra de régler certaines choses dont vous n'êtes pas responsable. Je vais vous donner un exemple.

Si nous prenons la situation économique, en 1960, les Britanniques et les Italiens ont créé la Somalie en réduisant la superficie de leur territoire. En 1969, il y a eu un coup d'État. Dans les années 1990, le gouvernement s'est effondré. En 2007, le pays a été envahi par l'Éthiopie. Il y a deux États fédéralistes forts, le Puntland et le Somaliland.

Votre travail est extrêmement important. Cependant — et je sais qu'on vous a posé des questions sur les institutions —, 15 % du pays a l'électricité. Soixante pour cent de la population a moins de 25 ans, quarante pour cent est au niveau de l'école primaire. La dette extérieure du pays équivaut à 77 % du PIB, et l'économie du pays est de moins de 20 milliards de dollars.

Comment allez-vous travailler dans ces circonstances? Le travail que vous accomplissez est extrêmement important, mais vous avez non seulement des personnes déplacées à l'intérieur du pays, mais aussi des gens qui viennent d'autres pays — non seulement des Somaliens, mais des Éthiopiens et des Érythréens.

Dans cette situation, comment allez-vous vous assurer que le travail que vous accomplissez est durable si l'économie est en difficulté?

M. Mohamed Abdi Affey: Monsieur, je suis d'accord avec vous. Les problèmes de la Somalie sont énormes, mais je suis également ici pour parler à un grand pays, un pays comme le Canada, et à son peuple. C'est un pays qui est généreux et qui constitue un important allié. Par conséquent, j'espère que dans les efforts déployés pour expliquer cette situation, nous pouvons continuer à compter sur la générosité et le soutien du gouvernement et des parlementaires canadiens.

Surtout, nous faisons partie de la communauté internationale, et il incombe à tous ses membres d'avancer avec les Somaliens sur ce chemin difficile et de les aider à se sortir des difficultés auxquelles ils font toujours face.

• (1650)

M. Raj Saini: Voilà pourquoi j'ai posé mes questions. Que pouvons-nous faire? C'est principalement ce que je veux savoir.

Il faut d'abord reconnaître l'existence du problème pour ensuite trouver la solution.

M. Mohamed Abdi Affey: Nous avons besoin des ressources qui sont nécessaires dans la situation de la Somalie. Un pays comme le Canada peut faire de la Somalie un pays prioritaire sur le plan de l'aide. Essentiellement, la Somalie serait capable de vaincre la malédiction qui s'est abattue sur elle si elle recevait le soutien qu'il faut pour pallier les difficultés.

En gros, cela signifie qu'il faut des ressources dans le contexte des collectivités vulnérables comme les réfugiés. Le Canada est un chef de file sur le plan de la réinstallation des réfugiés. Nous avons pu profiter de cette générosité, et nous demandons que d'autres mesures soient prises en ce qui concerne les bourses d'études, les établissements d'enseignement et la formation professionnelle.

Nous comptons sur l'aide du Canada — les ONG, la société civile, le gouvernement et le secteur privé canadiens — dans nos efforts. Les défis sont immenses, comme vous le savez, mais je crois qu'il y a une volonté, qu'il y aura des moyens de le faire et que nous pouvons compter sur le peuple et le Parlement canadiens.

M. Raj Saini: J'aimerais céder le temps qu'il me reste à mon collègue.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Mes questions seront brèves. Quel est le taux d'analphabétisme des femmes en Somalie? Je crois comprendre que c'est plus de 90 %. Est-ce exact?

M. Mohamed Abdi Affey: C'est tout à fait vrai. Près de 90 % des Somaliennes sont analphabètes, et celles qui ont été déplacées sont encore plus touchées.

M. Borys Wrzesnewskyj: Je vais poser une autre question brève, car nous n'avons pas beaucoup de temps. En 2020, ce sera la première fois que se tiendront des élections selon la règle « une

personne, un vote ». La structure de votre législature sera très différente.

Le Canada a une grande expertise sur le plan de la surveillance électorale. Nous avons Élections Canada, un organisme administratif. A-t-on communiqué avec Élections Canada pour lui demander de fournir son savoir-faire, ses connaissances et de l'aide dans ce processus au cours des deux ou trois prochaines années, un processus qui sera très difficile et bien nouveau pour la plupart des Somaliens?

M. Mohamed Abdi Affey: Je crois que le gouvernement et le peuple somaliens continueront de compter sur l'appui de la communauté internationale, dont du Canada, et il pourrait s'agir d'un engagement utile. Je ne sais pas si l'on a déjà communiqué avec le gouvernement canadien, mais je suppose que dans les efforts de stabilisation de la Somalie, le Canada est l'un des pays sur lequel les Somaliens continuent de compter pour recevoir de l'aide.

M. Borys Wrzesnewskyj: Merci infiniment.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup.

[Français]

Je suis absolument désolée. Ce vote n'était pas prévu. Nous sommes aussi surpris que vous, sinon plus.

[Traduction]

M. Mohamed Abdi Affey: Je vous remercie de m'avoir accueilli. Puisque j'ai moi-même été membre d'un Parlement, je comprends.

Mme Hélène Laverdière: D'accord. Alors vous comprenez certainement.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: <http://www.ourcommons.ca>